

QUESTION ÉCRITE E-3425/08

posée par Dariusz Rosati (PSE), Bronisław Geremek (ALDE), Janusz Lewandowski (PPE-DE) et Konrad Szymański (UEN)
à la Commission

Objet: Résultats chiffrés du concours EPSO/AD/60/06 domaine 1

Compte tenu des différences importantes constatées entre la Pologne et d'autres États membres en termes de constitution des listes de réserve dans le cadre du concours EPSO/AD/60/06 dans le domaine de l'administration publique européenne / ressources humaines pour des postes AD5:

Chypre: 10 places sur la liste de réserve / 13 lauréats du concours
République tchèque: 25 places sur la liste de réserve / 25 lauréats du concours
Estonie: 15 places sur la liste de réserve / 15 lauréats du concours
Hongrie: 20 places sur la liste de réserve / 20 lauréats du concours
Lituanie: 15 places sur la liste de réserve / 17 lauréats du concours
Lettonie: 15 places sur la liste de réserve / 15 lauréats du concours
Malte: 15 places sur la liste de réserve / 15 lauréats du concours
Slovénie: 15 places sur la liste de réserve / 16 lauréats du concours
Slovaquie: 10 places sur la liste de réserve / 10 lauréats du concours
Pologne: 145 places sur la liste de réserve / 83 lauréats du concours

et compte tenu du fait que les candidats polonais ont été soumis à l'examen d'un autre jury que les candidats des autres pays, la Commission pourrait-elle fournir des données détaillées concernant les notes des candidats ayant pris part au concours susmentionné en vue d'effectuer une comparaison.

Afin de pouvoir réaliser une étude fiable, nous avons besoin d'informations sur les notes de tous les candidats, aussi bien de ceux qui ont été admis à l'épreuve orale que des autres.

Pour chaque candidat, nous demandons:

- les résultats des épreuves écrites,
- les résultats des épreuves orales,
- le pays d'origine du candidat.

La Commission pourrait-elle fournir les notes des candidats, mais sans leurs données personnelles ou toute autre information qui permettrait de les identifier.